



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

16/12/2022

ID : 077-200040251-20221213-D_2022_6_22-DE

**délibération :
D_2022_6_22**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 39

Votants : 47

**Objet : Rapport annuel
d'activités 2021 sur la
qualité du service
ordures ménagères-
SMETOM-GEEODE**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAINEAU Francis, Monsieur CHARLE Daniel, Monsieur LAGAN Thomas, Monsieur LUCQUIN Gilles, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAUT Marie-Pierre

Pouvoirs :

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice

Madame SOSINSKI Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Madame LEFEBVRE Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc

Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien

Absent(s) : Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc

Excusé(s) : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emeric, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEFEBVRE Julie, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur MAURY Yannick, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur POULAIN Michel, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-13, L2224-17-1, L5211-39 et D2224-2 ;
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 qui définit le contenu et les modalités de diffusion du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois,
Vu le rapport annuel d'activités 2021 du SMETOM _ GEEODE, ci-annexé ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 6 décembre 2022 ;

Considérant que la collecte et le traitement des ordures ménagères est assuré sur le territoire de la Communauté de Communes Bassée Montois par deux syndicats :

- Le SMETOM _ GEEODE
- Le SIRMOTOM

Considérant que le rapport annuel d'activités 2021 du SMETOM _ GEEODE doit faire l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante de chaque structure membre du syndicat, dont le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bassée Montois ; que ce document doit également être tenu à la disposition du public.

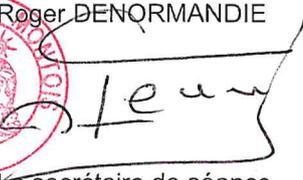
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport annuel d'activités 2021 du SMETOM _ GEEODE, ci-annexé, auquel la Communauté de Communes Bassée Montois adhère.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE

Emis le 13/12/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 16/12/2022


Le secrétaire de séance

